

Schæneck



Bulletin municipal TOUTE L'ACTUALITÉ DE VOTRE COMMUNE

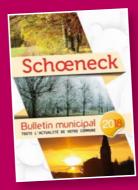
2018



Espac	publici T	citaire

ommaire

- 3 Le mot du Maire
 - Hommage à Alain BECKER
- 5 Responsabilité citoyenne
- 6 Finances : bilan 2017
- Les réalisations à venir
- 9 Nos services techniques
- 10 Les écoles
- 12 Manifestations 2017
- Souvenirs... Souvenirs...
- Les associations locales
- Maisons fleuries 2017
- 20 Manifestations 2018
- 21 Infos pratiques
- État civil 2017 Recettes
- 25 Plan
- 26 Horaires & plan Forbus



Le Bulletin municipal de SCHŒNECK 2018

Comité de rédaction : Olivier Strutt, Béatrice Falk, Edith Reichert, Gabriel Bastian, Béatrice Crapanzano, Brigitte Oberlé, Marie Reine Dupré, Paul Fellinger, Clément Keller, Michèle Muller, Bernard Marquis

Photos : Jean-Marie Haag, Edith Reichert, Gabriel Bastian, Clément Keller

Espace publicitaire



Leampt



Mesdames, Messieurs, Chers concitoyens,

De nombreux événements ont marqué l'année 2017 notamment la disparition de notre maire et ami, Alain Becker.

Le Conseil Municipal m'a désigné comme successeur et je saurai me montrer à la hauteur de cette fonction.

Nous verrons prochainement se concrétiser la réalisation d'un terrain de jeux pour les enfants au quartier Stéphanie, ainsi que l'installation d'un City Stade sur l'ancien terrain de basket au bout de la rue du Général de Gaulle.

Nous travaillons en étroite collaboration avec la régie d'électricité pour le

remplacement progressif de l'éclairage public traditionnel par des illuminations en LED, ce qui permettra de faire d'importantes économies d'énergie et de rétablir progressivement l'éclairage nocturne. Les travaux sont en cours.

Nous continuerons à parfaire le fleurissement de la commune et à investir pour la réfection urgente de certaines rues. Cependant nous sommes tributaires des dotations de l'Etat qui ont fortement baissé depuis 2014 (120. 000 €). Nous ignorons à ce jour le montant des compensations suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation dont nous bénéficierons tous dans un avenir proche.

Je remercie les associations qui animent la vie communale, ainsi que le comité de rédaction du présent bulletin municipal.

Je vous souhaite une excellente année 2018. Qu'elle vous apporte santé, joie et prospérité.

Bien à vous,

Gabriel BASTIAN
Maire de SCHŒNECK

Hommage à Alain BECKER

Alain Becker, maire de la commune nous a quittés à l'âge de 70 ans.

Parmi les différents évènements qui ont marqué la Sa profession de contrôleur principal des impôts vie de notre commune durant l'année 2017, nous retiendrons tout particulièrement la journée du 24 mai, date du décès du maire Alain BECKER.

Sa disparition a suscité une grande émotion auprès de toute la population Schœneckoise et aussi dans l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération où il était bien connu.

Homme de caractère et de conviction, Alain Becker était un maire passionné par sa fonction et très engagé pour assurer le bien être de sa commune et de ses habitants.

Dévoué et disponible, il a toujours su être à l'écoute de ses administrés et assurer au sein du Conseil Municipal un esprit d'équipe unie et solidaire.

Il a été élu la première fois au Conseil Municipal en 1995 sur la liste du maire de l'époque Paul Fellinger, puis successivement réélu en 2001, 2008 et 2014.

l'a tout naturellement désigné pour porter la responsabilité de la commission des finances et occuper, à partir de 2008, le poste d'adjoint au maire chargé du budget communal.

Les finances et les chiffres étaient ses domaines de prédilection, sa passion. Nous avons apprécié durant toutes ses années de fonction ses qualités de gestionnaire, sa rigueur et son sens du travail

A l'issue des dernières élections municipales de 2014, Alain Becker a été élu maire de Schœneck. Il a assuré cette fonction avec la personnalité qui

Poursuivre le développement de la commune dans le cadre d'une gestion rigoureuse était son

Parmi les différentes réalisations durant sa mandature, nous retiendrons l'aménagement de la rue du Général de Gaulle et la réfection des vitraux de l'église paroissiale.

Malheureusement, son mandat s'est interrompu brutalement le 24 mai dernier alors que bien d'autres projets auxquels il tenait devaient voir le iour. Mais le sort en a décidé autrement.

Il faudra désormais assurer l'avenir sans lui, nous accoutumer à son absence, nous habituer à ne plus entendre ses commentaires, à ne plus apercevoir sa silhouette si familière et sympathique.

Le meilleur hommage que nous puissions rendre à sa mémoire dans notre commune à laquelle il a donné beaucoup de son temps et donc de sa vie, sera de nous souvenir de son travail, de sa sagesse, de son dévouement et de son charisme.

Nous partageons avec son épouse, ses enfants et ses proches le chagrin de sa disparition.







Responsabilité citoyenne

Stationnement

Tout automobiliste est tenu de se garer aux endroits prévus à cet effet en respectant les places réservées aux personnes handicapées.

Nous tenons à rappeler que les trottoirs sont destinés à la libre circulation des piétons et qu'il ne s'agit nullement de places de parking.

Respect du code de la route

Afin de garantir la sécurité de tous. respectons les limitations de vitesse, les stops et autres règlementations

Obligation d'élagage

Les propriétaires sont tenus de procéder à l'élagage des arbres dépassant sur la voie publique et entre les riverains. Le P.L.U. impose une hauteur maximale de 1,80 m pour les haies séparatives entre deux propriétés privées et une hauteur maximale de 1.40 m Pour plus de détails se renseigner

Brûlage à l'air libre

Un arrêté municipal stipule que : L'incinération des végétaux et de toutes matières combustibles est admise dans les propriétés privées à condition de respecter une distance minimum de 100 mètres des habitations, routes ou installations techniques. La même interdiction de brûlage existe à moins de 200 mètres des bois, forêts et plantations. Aucun brûlage n'est donc possible sur l'ensemble de la commune.

Dépôts sauvages

Les dépôts sauvages sont interdits. Pour vos déchets végétaux, détritus, matériaux divers et objets encombrants, veuillez utiliser les services de la déchetterie.

Entretien des voies publiques

L'arrêté municipal de septembre 2009 précise que les propriétaires ou, le cas échéant, les locataires sont tenus de balayer, nettoyer, désherber et déneiger les abords de leur propriété (trottoir, caniveau...). Les résidus de balayage ne doivent ni être jetés sur la voie publique, ni dans les avaloirs

Les chiens

Ils doivent être tenus en laisse et ne doivent pas troubler la tranquillité des voisins par leurs aboiements.

D'autre part il appartient au maître de ramasser les déjections de son animal. Des sachets et poubelles sont disponibles à cet effet.

Nuisance sonore

Pour la tranquillité de tous, l'arrêté municipal stipule que l'emploi de marteaux, outils ou tous appareils susceptibles d'occasionner un bruit retentissant... ainsi que l'usage des tondeuses à gazon, tronçonneuses, etc. sont interdits:

- Les dimanches, les jours fériés
- Les jours ouvrables de 20h à7h et

Rappelons que l'atteinte à la tranquillité du voisinage est interdite de jour comme de nuit. En cas de fête, pensez à prévenir vos voisins.

• Les aires de ieux

Ces espaces sont strictement conçus et réservés aux enfants. Ils sont à utiliser sous la surveillance d'un adulte responsable.

Le non respect de toutes ces règles est passible de verbalisations ou de poursuites pénales.



Gesellschaftsordnung

Parken

Alle Autofahrer werden darauf hingewiesen, dass Ihre Fahrzeuge auf den dafür vorgesehenen Parkplätzen abzustellen sind.

Außerdem müssen die Behinderten Parkplätze freigehalten werden.

Die Bürgersteige sind für Fußgänger vorgesehen sollen keinesfalls als Parkplätze dienen.

Verkehrsregeln

Um die Sicherheit aller zu gewährleisten, müssen die Geschwindigkeitsbegrenzungen, Stoppschilder und andere Verkehrsregeln beachtet

Zurückschneiden der Bäume und Hecken

Die Eigentümer sind dafür verantwortlich ihre Bäume die über den öffentlichen Straßen herausragen zu stutzen. Auch die Bäume/Hecken zwischen zwei Grundstücken, müssen geschnitten werden.

Die P.L.U schreibt eine Maximale Höhe von 1,80 m für Hecken zwischen private Grundstücke vor. Für Hecken die an öffentlichen Straßen grenzen sind 1.40 m vorgeschrieben.

Für weitere Informationen, können sie sich an das Rathaus wenden.

Müllverbrennung unter freiem Himmel

Eine Gemeindeverordnung erlaubt das Verbrennen von Pflanzen und allen brennbaren Materialien auf Privaten Grundstücken solange ein Mindestabstand von 100 m zu den Häusern, Straßen und andere Einrichtungen eingehalten wird. Zu Wälder und Plantagen muss ein Abstand von 200 m eigehalten werden. Die Müllverbrennung ist daher in der

Wilde Müllablage

Das Ablegen von Müll im Freien ist verboten.

gesamten Gemeinde unmöglich.

Für Pflanzliche Abfälle, Mull und sperrige Gegenstände, nehmen Sie die Dienste der "Dechetterie" in Anspruch.

Wartung der öffentlichen Straßen

In der Gemeindeverordnung von September 2009 wird angegeben, dass die Hausbesitzer, bzw. die Mieter dazu angehalten werden, den an Ihrem Grundstück grenzenden Bürgersteig zu fegen, das Unkraut zu entfernen und den Schnee weg zu räumen. Die dabei entstehende Rückstände dürfen nicht auf die Straße oder in die Kanalisation geworfen werden.

Hunde

Hunde müssen an der Leine gehalten werden und dürfen die Ruhe der Nachbarschaft nicht durch bellen

Darüber hinaus sind die Hundeführer dafür verantwortlich, den Kot Ihres Hundes zu entfernen. Mülltüten und Abfalleimer werden zur Verfügung gestellt.

Ruhestörung

Um die Ruhe aller zu gewährleisten, schreibt die Gemeindeverordnung vor, dass die Verwendung von Hämmern, Werkzeuge und alle lauten Geräte, von Rasenmähern, Kettensägen usw. an folgenden Tagen verboten sind:

- Sonntage und Feiertage,
- An Werktagen von 20 Uhr bis 7 Uhr und von 12 Uhr bis 13 Uhr.

Es wird daran erinnert, dass Ruhestörung verboten ist, ob Tag oder Nacht. Falls ein Fest vorgesehen ist, denken Sie daran Ihren Nachbarn Bescheid zu sagen.

Spielplätze

Diese Plätze sind speziell für Kinder angelegt und vorgesehen. Sie sind unter Aufsicht eines Erwachsenen zu benutzen.

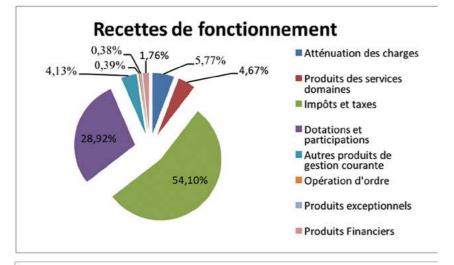
Das nicht einhalten dieser Vorschriften wird durch Strafverfolgung geahndet.

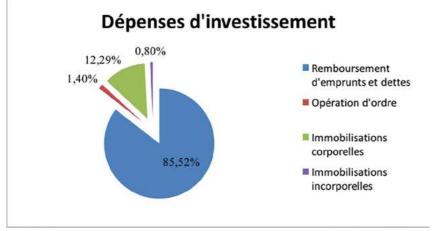


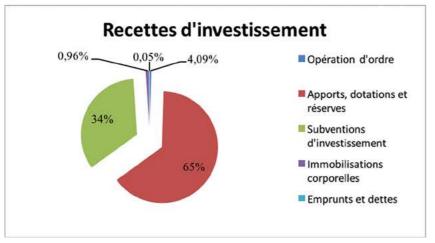


bilan 2017 -Inances

Dépenses de fonctionnement Charges à caractère général Charges de personnel Charges de personnel Charges de gestion courantes Charges financières Charges exceptionnelles









Compte administratif 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT	%
Charges à caractère général	493 169,15 €	34,60
Charges de personnel	605 783,64 €	42,50
Opération d'ordre	15 047,48 €	1,06
Charges de gestion courantes	231 375,82 €	16,23
Charges financières	78 476,38 €	5,51
Charges exceptionnelles	1 627,41 €	1,22
TOTAL	1 425 479,88 €	100,00

RECETTES	MONTANT	%
Atténuation des charges	105 341,27 €	5,77
Produits des services domaines	85 351,22 €	4,67
Impôts et taxes	988 527,38 €	54,10
Dotations et participations	528 454,24 €	28,92
Autres produits de gestion courante	75 472,30 €	4,13
Opération d'ordre	7 037,48 €	0,39
Produits exceptionnels	6 893,84 €	0,38
Produits Financiers	30 000,00 €	1,76
Total	1 827 077,73 €	100,00
Résultat d'exploitation reporté	65,29 €	
Total	1 827 143,02 €	

Total excédent de fonctionnement

401 663,14 €

SECTION DE D'INVESTISSEMENT

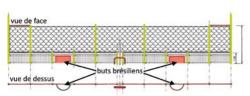
DEPENSES	MONTANT	%	
Remboursement d'emprunts et dettes	430 466,72 €	85,52	
Opération d'ordre	7 037,48 €	1,40	
Immobilisations corporelles	61 864,35 €	12,29	
Immobilisations incorporelles	4 012,68 €	0,80	
Total	503 381,23 €	100,00	
Solde Section Investissement reporté	547 867,09 €		
Total dépenses investissement	1 051 248,32 €		

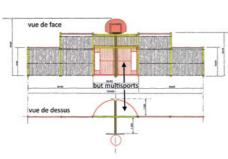
RECETTES	MONTANT	%
Opération d'ordre	5 000,00 €	4,09
Apports, dotations et réserves	675 078,20 €	64,54
Subventions d'investissement	355 354,90 €	33,97
Immobilisations corporelles	10 047,48 €	0,96
Emprunts et dettes	500,00 €	0,05
Total	1 045 980,58 €	100,00
Total déficit d'investissement	-5 267,74 €	
Total excédent de fonctionnement	401 663,14 €	
solde d'exécution	396 395,40 €	

Les réalisations à venir

INSTALLATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS DANS LE VILLAGE...

L'installation d'un terrain multisports de type « City stade » répond à une attente exprimée par les jeunes du village. Cet ensemble leur permettra de se retrouver et de pratiquer du sport dans un lieu convivial et approprié.







...ET D'UN TERRAIN DE JEUX DANS LE QUARTIER STÉPHANIE

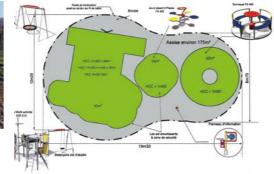
Pour les plus jeunes de nos concitoyens, un nouveau terrain de jeux verra le jour au quartier Stéphanie. Détente et amusement garantis sur des installations aux dernières normes de sécurité en vigueur. Les travaux ont débuté cet automne et les terrains seront opérationnels au début du printemps.











MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La commune entend moderniser son éclairage public en déployant progressivement l'éclairage LED.

Pour les habitants, ces nouvelles installations signifieront un éclairage plus efficace, moins énergivore et un retour progressif à l'éclairage sur toute la durée de la nuit dans tout le village.

Le déploiement a débuté cet automne à la ferme de Schœneck et route de Forbach.

Un éclairage public à Led signifie principalement :

- Une consommation 4x moindre à intensité lumineuse égale
- Une durée de vie de 4 à 5x plus importante que les éclairages actuels
- Un allumage instantané à pleine puissance
- Une direction du flux lumineux sur les seules surfaces à éclairer

Nos services techniques

Chaque jour, vous les rencontrez ou croisez dans leurs fonctions. Les membres des services techniques municipaux, secondés par des saisonniers en période estivale, œuvrent à améliorer le cadre de vie des habitants de la commune.

Les services techniques regroupent l'ensemble des services et moyens permettant d'effectuer l'entretien, la maintenance et l'embellissement du patrimoine communal, de la voirie, des espaces publics, de suivre la réalisation des gros travaux, de répondre aux demandes d'interventions techniques qui émanent des riverains, des écoles et des services municipaux.

Les organisateurs de manifestations peuvent également compter sur leur disponibilité pour la mise à disposition du matériel, la livraison et le montage.

Rares sont les dossiers, opérations, manifestations ou événements municipaux qui ne nécessitent pas leur intervention.



Les services techniques en quelques chiffres

Schoen Schoen

- 11 bâtiments communaux et 17 km de voirie et trottoirs à entretenir
- 2420 heures consacrées à l'entretien et aux travaux de voirie et signalisation
- 2360 heures consacrées à l'entretien des espaces verts et au fleurissement
- 1200 heures de travaux de conception et de fabrication en atelier
- 1130 heures de travaux divers sur les bâtiments communaux
- > 840 heures consacrées à la logistique
- 140 heures de salage en hiver





Les écoles

Maternelle Petite Section
Nadia Steinmetz

j'aime lire et éaire et jouer avoc les capines et les copines. B'aime mon village et van vie.

Maternelle Moyenne Section Laura Berwald

to l'école, jaime <u>Faille de l'écritude</u>. LO LA - ROSE





Maternelle Grande Section Danielle Gariti





J'aime bren foire la punition à l'evole.



Mobilisation pour ELA





J'école c'est bien parce-qu'on appriend plein de choses. J'aime bien ma classe parce-que la mailien est gentille Liarm CM1

Classe de CE2-CM1 Angélique Nowicki



L'école c'est super on apprend toutes les malières de vendredi en fait de l'art, y adore. Julia du CE 2/CMN

J'aime l'école de Schoench parce qu'on apprend super bien.



Classe de CP
Christine Oswald

.... Scheeneck

Jame beaucoup l'ambiance dans cette écde on s'entend tous très bien et les maitresses sont généales s'ai appris beaucoup de choses, metal 1012 toutes ces années passées Tola

Classe de CE1-CE2
Sandrine Burry



L'école c'est joli on peut netrouver mos amies, on peut devenir intelligent.

Lémis du CE2

Classe de CM1-CM2 Anne Liber



Cette école n'est pas mal mais il faudrait de nouveaux livres de maths et de français car ils sont un peut casés, sinon en travaille bien. Baptiste I

Un chocolat qui fleure bon les vacances



Manifestations



















- Fête de la musique au quartier Stéphanie
- 2 Tout Scheeneck joue au foot
- **3** Les enfants de l'élémentaire chantent l'opéra
- 4 Repas paroissial en Mars 2017
- 6 Remise des diplômes des minis olympiades
- 6 Fête des voisins au quartier Stéphanie
- Les classes
- 8 Au berceau du charbon Lorrain
- Visite de nos amis Charentais
- Les enfants s'amusent au carnaval
- M^{me} Latz expose en Mairie
- Mobilisation exemplaire des associations lors des brioches de l'amitié



















- 1 Les conseillers du quartier Stéphanie offrent des plantations
- 1 Retraite aux flambeaux du 13 Juillet

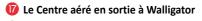
10 Initiation des écoliers au tennis

- Portes ouvertes au Lycée Condorcet
 - 20 Marché aux puces au quartier Stéphanie



- Salon du shopping organisé par le Gym club
- **2** Fête du village
- ② Ouverture de la pêche à Sainte Marcelle
- 2 La belle production locale des arboriculteurs





1 Au revoir M. l'instituteur

Les Schloffkeps à Londres

Schoeneck 15

Souvenirs... Souvenirs...

Tant que le cœur conserve des souvenirs, l'esprit garde des illusions disait Chateaubriand, permettez-moi d'en partager avec vous quelquesuns qui me sont chers...

• • • Destins croisés...

Schœneck était un charmant petit village comme il en existait tant dans l'est mosellan et, ceux qui étaient nés ici, à cheval sur la frontière franco-allemande, étaient partagés depuis des générations entre deux cultures qui se côtoyaient au quotidien.

Chacun ici se sentait français à part entière, et, malgré l'accent germanique qui teintait les mots et les phrases, le lorrain adossé à l'Allemagne revendiquait avec force ses origines car il avait connu plusieurs guerres et leur lot de désespoir et savait mieux que quiconque ce que représentait cette chère liberté qu'on lui avait si souvent confisquée.

S'il était parfois allemand dans son comportement, il l'était par accident, car ses origines se confondaient en ces deux cultures si proches et si éloignées à la fois.

Presque chacune des familles de ce coin si loin de la France « *profonde* » avait un frère, un oncle ou un cousin qui habitait et vivait « *là-bas* »...

Là-bas, c'était juste après la frontière, à quelques mètres derrière leur jardin ou parfois même en face de leur maison, dans la même rue.



• • • La maison de mes parents...

Dans le village, il restait à cette époque une dizaine de baraques, et l'une d'elles, celle de mes parents, se trouvait au bout de la rue qui menait vers la cité de la « Ferme de Schæneck ». Elle fût construite quelques années après la guerre sur un lopin de terre mis à la disposition de ma famille par mon grand-père, et, par un étrange concours



de circonstances, cette construction fût érigée à cheval sur la frontière. Depuis ce jour, nous avions le rare privilège d'habiter en France lorsque nous étions dans la cuisine, et en Allemagne lorsque

nous allions nous coucher...

Le village s'était accommodé au fil des siècles de son appartenance à l'un ou à l'autre camp, et vivait au quotidien, pour les uns, à l'ombre du clocher de l'église et pour les autres, dans la poussière de charbon au fond de la mine.

• • • Un bonheur ordinaire...

Durant les années 50-60 le commerce de détails fleurissait dans les villages et de nombreuses enseignes se disputaient la clientèle locale. Enfant, j'allais régulièrement dans le S.A.N.A.L. (Société Anonyme Nancéienne d'Alimentation) de Schœneck tenu par Georgette, la mère d'un camarade de classe.

Ce magasin était situé derrière l'église et, c'est en revenant du catéchisme (avec le curé Freund !) que j'y entrais lorsque maman ou Oma, ma grand-mère, m'avait donné un peu de monnaie à dépenser...

En plus de l'assortiment d'épicerie classique, ce magasin avait un petit rayon 'presse' et un présentoir sur lequel étaient disposés des exemplaires de bandes dessinées que nous appelions des 'bouquins'.



C'est là que j'ai acheté le N°1 de 'Blek', une réédition des aventures du géant blond qui paraissait d'abord dans KIWI...

Bien sûr mon regard était également attiré par le rayon bonbons et, lorsque le 'portefeuille' le permettait, il m'arrivait même de m'offrir le luxe d'un Chewing-Gum Malabar...

Quelle époque! Il ne fallait pas grand-chose pour nous rendre heureux et nous avons connu des moments de joie intenses, pour ne pas dire le Nirvana

Essayez d'imaginer la scène ; lire les aventures de Blek le roc combattant les tuniques rouges tout en mâchant un Malabar qui faisait des bulles immenses qui éclataient ensuite et se collaient sur le visage...

Le bonheur était dans le pré!

• • • L'échoppe du père Daniel...



Dans ma rue il y avait aussi une échoppe de cordonnier.

Dès les premiers rayons de soleil, au printemps, la fenêtre de l'atelier qui donnait sur la rue était grande ouverte.

Sur le chemin de l'école, qui se situait à l'époque en haut du village, nous nous arrêtions, pour regarder avec curiosité le père Daniel travailler. A l'époque, les gens du village faisaient encore ressemeler leurs chaussures car le prix d'une paire de chaussures neuves représentait un sacré trou dans leur budget.

Les yeux écarquillés, nous regardions le cordonnier clouer, couper, coller les semelles puis, moment que nous attendions avec impatience, enclencher la grosse machine équipée de meules, de brosses et d'outils divers avec lesquels il polissait, ponçait et finissait le travail effectué...

Au fond de l'atelier, sur des étagères, trônaient en permanence des dizaines de paires de chaussures en attente de remise en état. La porte d'entrée de l'échoppe donnait sur un petit local communiquant avec l'atelier où, derrière un comptoir qui nous paraissait immense, d'autres paires de chaussures en tous genres, attendaient d'être récupérées par les clients.

• • • Un souvenir toujours présent...

Sur ce même comptoir était fixée une étrange machine munie de manivelles qui permettait d'agrandir ou d'élargir les chaussures. Deux trois chaises, destinées aux clients désirant faire un essayage, complétaient le mobilier de ce petit magasin.

Enfants, nous étions fascinés par tout cela et c'était toujours un grand moment lorsque nous allions avec nos parents acheter une paire de pantoufles (Roger ne vendait pas de chaussures) ou déposer nos brodequins pour y faire mettre des fers...

Maman nous disait alors dans notre patois local, le Platt: "Kumm, Ma geenn noch schnell bei de Roger E Paar Schlabbe kaaffe..." (Viens, allons vite acheter une paire de pantoufles chez Roger...).

Parfois, le père Daniel nous glissait de la monnaie dans la main et nous demandait d'aller lui acheter un paquet de cigarettes Balto, sa marque préférée, au tabac 'Tuwakschpatz' situé un peu plus loin dans l'actuelle rue Victor Hugo...



Encore aujourd'hui, 60 ans plus tard, lorsque je passe devant la maison où Roger Daniel exerçait son art, il me semble entendre les coups de marteau sourds et répétitifs et sentir une dernière fois l'odeur du cuir, de colle et de tabac qui s'échappait par la fenêtre grande ouverte...



• • • Les baraques de la Ferme...

A la fin de la guerre, près d'1.000.000 de réfugiés essentiellement polonais, baltes, yougoslaves et ukrainiens refuseront de regagner leurs pays soumis à un régime communiste. Ils seront cantonnés dans des camps pour personnes déplacées en Allemagne, en Autriche et en Italie, puis intégrés au fur et à mesure dans les différents pays occidentaux dont la France.

Dans la région de Forbach, ils étaient assurés de trouver du travail aux Houillères du Bassin de Lorraine (HBL) et nombre d'entre eux s'établirent dans leur nouvelle terre d'accueil.

Une petite partie de ces réfugiés s'installa dans leur nouvelle patrie à la Ferme de Schœneck et goûta enfin à cette liberté si longtemps attendue.

133 baraques se dressent dès 1946 à l'écart du village, près de la route menant à Forbach.



A l'époque, environ 450 personnes vivent dans ce havre de paix entouré de forêts et de prés. La CIMADE (Comité Inter Mouvements Auprès Des Evacués) met en place des équipes qui visitent les familles et les aident dans les différentes démarches administratives et quotidiennes.

Elle organise également l'étude surveillée des enfants (la plupart ne parlant pas un traître mot de français!) tandis que les 'grands' peuvent bricoler, jouer aux cartes, aux échecs et au pingpong dans le foyer installé dans une des baraques.

Une bibliothèque est également mise en place et un baraquement est transformé en église orthodoxe et en temple protestant pendant que le curé 'catholique' enseigne le catéchisme à l'école.

• • • Une cité cosmopolite dans le village...

Une école flanquée d'une immense cour entourée de grillage voit le jour dans deux autres baraquements (CP et CE) puis un laitier, un dépôt de pain et une épicerie S.A.M.E.R. (Société d'Alimentation de la Merle et de la Rosselle) ainsi qu'un bistrot complètent le tableau et permettent à la cité de fonctionner en autarcie.



De nombreux italiens (Sardes, Siciliens, Calabrais) suivis par les premiers algériens (arrivés pendant et après la guerre d'Algérie) viennent également chercher fortune en venant travailler dans les nombreux puits de mines de la région...

Ces hommes, ces femmes et leurs nombreux enfants cohabiteront à la Ferme de Schœneck, véritable tour de Babel dans laquelle on comptera jusqu'à une vingtaine de nationalités différentes. Les derniers baraquements seront démolis vers le milieu des années 60 et la grande majorité des occupants partiront, d'abord vers la cité de Rouhling, puis à Behren.

La page des 'Baraques de la Ferme' était définitivement tournée, mais une nouvelle page 'le lotissement de la Ferme' allait être écrite quelques décennies plus tard, mais ça, c'est une autre histoire dont nous parlerons peut-être dans un prochain numéro...

Clément Keller

Appel aux habitants de Schoeneck :

Vous possédez des photos anciennes de Schœneck et/ou de la Ferme et vous aimeriez partager vos souvenirs ?

Contactez-moi par mail : info.stirnet@yahoo.fr
Merci par avance !

Retrouvez d'autres récits et documents sur notre Blog : nostalgia.blog4ever.com Photos extraites du Blog





Les associations locales

Les associations sportives

Les ossocionoris sportives							
ASSOCIATION	RESPONSABLE	ADRESSE	TELEPHONE				
Entente Sportive Football	Sébastien BERRARD	1, impasse Gounod 57350 SCHŒNECK	06.79.64.05.29				
Entente Sportive Vétérans	Claude YOU	13, impasse Vergers 57350 SCHŒNECK	03.87.87.09.34				
Gym Club	Bernard GUILLARD	7, rue de Pte Rosselle 57600 FORBACH	07.69.04.00.34				
Physical Art Club	Aurélio COSCARELLA	18, rue Balzac 57350 SCHŒNECK	03.87.88.31.92				
Tennis club	Régis FABER	21, rue du Pont 57600 FORBACH	06.61.76.60.15				
Tennis de Table	Jean-Claude OSTER	33, rue Pasteur 57600 FORBACH	03.87.88.08.57				













Le club Loisirs Stéphanie

Les associations culturelles et amicales

Les associations culture	iles et arnicales		
ASSOCIATION	RESPONSABLE	ADRESSE	TELEPHONE
Anciens Combattants	Jean TORTOSA	3, rue Pasteur 57350 SCHŒNECK	03.87.85.66.84 06.88.56.02.88
Animation Culturelle Chorale Arpège	Bernard ROSSBACH	48, rue Balzac 57350 SCHŒNECK	03.87.87.58.45
Arboriculteurs	François PESTOTNIK	28, rue Raspiller 57350 SCHŒNECK	03.87.85.53.36
Bridge club	Emma HESSE	28, impasse du Codal 57600 FORBACH	03.87.87.37.36
Club d'Epargne FORTUNA	Vincent VULLO	28b, rue Général Leclerc 57350 STIRING WENDEL	03.87.88.21.28
Club informatique	Joseph PORTHA	25 rue des Moulins 57600 FORBACH	03.87.87.07.48
Comité de Jumelage	Geneviève HAMMERSCHMIDT	55, rue St François 57350 STIRING-WENDEL	03.87.87.42.79
Conseil de Fabrique	Bernard ROSSBACH	48, rue Balzac 57350 SCHŒNECK	03.87.87.58.45
Groupe Théâtral	Jean Claude BERRARD	17, rue Pasteur 57350 SCHŒNECK	03.87.87.28.69
Les Amis de la Pêche	Denis LAURENT	3, impasse Fauré 57350 SCHŒNECK	03.87.85.25.04
Club Loisirs Stéphanie	Henri BUYSSENS	10, impasse des Hêtres 57350 SCHŒNECK	03.87.88.15.31
Club des Seniors au Berceau du Charbon Lorrain	Liliane KIEFFER	6, impasse des Hêtres 57350 SCHŒNECK	03.87.87.58.43
Amicale Sapeurs Pompiers	Luigi PELLEGRINO	81, Rue Stéphanie 57350 STIRING-WENDEL	03.87.84.13.94
Jeunes Sapeurs Pompiers	Frédéric FACCHIN	3, rue des Epines 57350 SCHŒNECK	03.87.87.75.07
Amicale des Porte-drapeaux Anciens Combattants et Militaires Français	Christian DUBREUIL	25, impasse des Bouleaux 57350 SCHŒNECK	03.87.87.58.75



Maisons fleuries 2017



- • Dans la catégorie BALCONS, les lauréats sont :
- Madame et Monsieur Robert SPANNAGEL
- 2 Madame et Monsieur Marcel KRONENBERG
- 3 Madame Brunhilde NOLL



- me et Monsieur Cyrille Njiey dans la catégorie FAÇADES
- • Dans la catégorie FAÇADES et JARDINS, les lauréats sont :
- Madame et Monsieur Armand RECKTENWALD
- **8** Madame et Monsieur André MOY
- 9 Madame Simone BECKER













- • Dans la catégorie FAÇADES, les lauréats sont :
- 4 Madame et Monsieur Sylvain KONCINA
- 5 Madame et Monsieur Cyrille NJIEYA HAPPI
- 6 Madame et Monsieur Thierry BROSIUS







Schæneck

Manifestations



Samedi 27 1ère représentation des « SCHLOFKEPP »



Mercredi 07 Samedi 10 Samedi 17 Samedi 24

2^{ème} représentation des « SCHLOFKEPP »

Carnaval des enfants 3ème représentation des « SCHLOFKEPP »

4ème représentation des « SCHLOFKEPP »

5ème représentation des « SCHLOFKEPP »

Mars

Dimanche 11 Samedi 24

Loto Gym Club Repas paroissial Repas Comité de Jumelage



Marche populaire Sapeurs Pompiers Commémoration Victoire 1945



manche 22

Assemblée Générale des Porte Drapeaux Fête du village



Mai



Mercredi 13 Sydème : distribution des sacs de tri manche 24 Fête du Gym Club

Dimanche 07 Dimanche 14 Samedi 20 Dimanche 28

Repas des Classes Vide Grenier Gym Club Soirée Halloween du foot Vide Grenier Club Loisirs

Septembre

Exposition Fruitière des Arboriculteurs Corrida Pédestre de SCHŒNECK



Décembre

Samedi 09 Mercredi 12 Dimanche 16 Fête de Noël « SCHLOFKEPP » Arbre de Noël JSP Sydème : distribution des sacs de tri Banquet des Anciens de la Commune

Novembre

Dimanche 25

Soirée Années 80 Vétérans Dimanche 11 Commémoration de l'Armistice 1918 Marché de Noël Club des Seniors





• • • La Mairie

Rue Clémenceau **57350 SCHŒNECK** Tél: 03.87.87.60.48 Fax: 03.87.84.18.08

commune-de-schoeneck@wanadoo.fr www.commune-de-schoeneck.info

Horaires d'ouverture :

- Lundi, mardi et jeudi de 8h à 12h et de 14h à 17h
- Mercredi de 8h à 12h
- Vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h

Ouverture de l'Agence postale communale en mairie:

du lundi au vendredi de 8h à 12h.

• • • Permanences

Monsieur le Maire :

- Jeudi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h
- Vendredi de 14h à 15h30 Tél: 03.87.87.60.48

Monsieur Didier LUDWIG Adjoint au Maire (quartier STEPHANIE):

Mairie Annexe 176, rue Stéphanie Tous les lundis de 17h à 18h ou sur rendez-vous Tél: 07.81.84.66.07

• • La régie d'électricité et de télédistribution

Ouvert de 8h à 13h et de 14h à 17h lundi, mardi, jeudi De 8h à 12h et de 13h à 15h vendredi Tél: 03.87.84.26.10 Après 17h > Tél : 06.08.46.50.45

La déchèterie

Rue du Centre à Stiring-Wendel Tél: 03.87.85.16.07

HORAIRES D'OUVERTURE	Lundi, mardi, mercredi	Jeudi	Vendredi, samedi
ÉTÉ 1 ^{er} avril au 30 septembre	9h30 - 12h30 14h - 19h	FERMÉ	9h30 - 12h30 14h - 19h
HIVER 1 ^{er} octobre au 31 mars	10h - 12h 13h30 - 17h30	FEKME	10h30 - 12h 13h30 - 17h30

L'accès aux déchèteries se fait désormais uniquement par l'intermédiaire de votre Sydem Pass (déjà utilisé pour retirer vos sacs de tri). Pour rappel, si vous ne le possédez pas encore, vous pouvez obtenir votre carte en vous rendant à la Communauté d'Agglomération de Forbach, 110 rue des Moulins à Forbach, muni d'un justificatif de domicile.

Le contrôle d'accès permettra d'obtenir un historique des passages et de lutter contre les abus.

Le nombre de passages est ainsi désormais limité à 52 par an. L'accès des professionnels est toléré dans une limite de 5 m³ déposés par semaine, à raison de 15€ par passage.

OBJETS ENCOMBRANTS: ramassage uniquement sur inscription en Mairie : 15 € l'enlèvement.

Aires de ieux

Horaires d'ouverture

- Du 1^{er} MAI au 30 SEPTEMBRE Tous les jours : 8h à 20h
- Du 1^{er} OCTOBRE au 30 AVRIL Tous les jours : 8h à 18h
- ➡ Rue Balzac (réservée aux enfants de 2 à 7 ans);
- → Au quartier de la Ferme

Au quartier Stéphanie à noter :

- Un city stade, rue de l'Etang;
- Une aire de jeux, rue de la Lisière

Distribution des sacs multiflux 2018

- De 8h30 à 19 h au Centre Socio-Culturel Jeudi 13 juin 2018

Mercredi 12 décembre 2018

Les dotations en sacs multiflux doivent être récupérées lors des permanences de distribution. En cas d'empêchement, vous avez la possibilité de vous rendre sur toutes les autres permanences des communes voisines de la Communauté d'Agglomération de Forbach. En effet, depuis le 1er septembre 2015, le service d'accueil de la Communauté d'Agglomération de Forbach n'assure plus les dotations, mais uniquement des distributions de dépannage.

Le calendrier multiflux 2018 est disponible en téléchargement sur le site de la Communauté d'Agglomération de Forbach (www.agglo-forbach.fr).



Carte d'identité

Depuis le 25 mars 2017, votre mairie ne recueille plus les demandes de cartes d'identité. Une pré-demande se fait désormais en ligne sur :

http://predemande-cni.ants.gouv.fr

Le numéro de pré-demande qui vous sera alors attribué vous permettra de vous présenter avec l'ensemble des pièces justificatives au guichet des mairies équipées (Forbach, Behren, Freyming-Merlebach, Sarreguemines et Stiring-Wendel).

A noter que certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente et que la carte d'identité sera à retirer dans la mairie ou la demande a été déposée.

• • PACS en mairie

Depuis le 1^{er} novembre 2017, les personnes qui veulent conclure un PACS peuvent faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant à la mairie du lieu de leur résidence commune.

⇒ SUR RENDEZ-VOUS

Plus de renseignements sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N144

• • • Intoxication monoxyde de carbone



www.prevention-maison.fr

Le fleurissement des jardins

Le jury repasse en 2018 : afin de préserver notre fleur, fleurissons tous



Autorisation de sortie du territoire

Depuis le 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire. Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal).

Ce formulaire (cerfa 15646*01 téléchargeable sur internet ou disponible en mairie) doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.

Bien noter que l'AST ne dispense pas le mineur de l'obligation d'être en possession des autres documents de voyage nécessaires.

Il n'v a aucune démarche à faire en Mairie.

Recensement militaire

Tous les Français, filles et garçons, ont l'obligation de se faire recenser lorsqu'ils atteignent l'âge de 16 ans.

- 1. Se munir du livret de famille des parents ainsi que d'une pièce d'identité et se présenter en Mairie.
- 2. Une attestation de recensement sera remise à la personne concernée. Il est primordial de la conserver précieusement. En effet, cette attestation lui sera réclamée si elle veut s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (BAC, BEP, CAP, permis de conduire, conduite accompagnée).

L'administration française met à votre disposition un site internet riche en informations administratives : www.service-public.fr





Numéros utiles

Secours d'urgence aux victimes d'accident, d'incendie, d'explosion, de malaise ou chute sur la voie publique...

- POLICE: 17
- Appel médical d'urgence vitale et SAMU: 15

En cas de perte de connaissance, hémorragie, étouffement, douleur dans la potrine, intoxication...

- Numéro d'urgence européen : 112
- Médecin de garde : 0820.33.20.20
- Centre antipoison (Nancy): 03.83.32.36.36
- Ocumissariat de Police : 03.87.84.41.00
- Gaz de France

Dépannage gaz 24h/24 – 7 jours sur 7 N° AZUR 0 810 473 333

- Raccordement Gaz Naturel GRDF 09.69.36.35.34
- Médecins

QUARTIER STÉPHANIE

Docteur KONCINA

03.87.85.69.08 lundi, mardi, jeudi et vendredi: 9h - 11h et 14h30 - 15h30 mercredi et samedi : 9h - 11h

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

18. rue Raspiller

Docteur BOTZ

03.87.85.08.00 lundi: 8h - 10h et 17h - 19h mardi : 15h - 17h mercredi: 8h - 10h jeudi : 8h - 10h

vendredi: 8h - 10h et 17h - 19h

Dentiste

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

18, rue Raspiller

Docteur GRANDJEAN 03.87.87.22.61 lundi, mardi et jeudi : 9h - 12h et 14h - 18h

mercredi et vendredi : 14h - 18h

Kinésithérapeute

Jean-Luc LAUER et Filip GABRYSIAK

4. rue Pasteur 03.87.84.28.16

Infirmières

- Isabelle FABER 03.87.84.03.77 ou 06.83.15.36.93
- Angèle MERLINO 03.87.85.32.80 ou 06.76.96.98.01
- Monique MULLER 03.87.13.17.65 ou 06.17.26.23.29

18. rue Raspiller 03.87.84.03.77

Murielle COLUCCIO

8, impasse G. BIZET 06.03.27.52.56

Josiane LAUER

4, rue Pasteur 06.41.77.23.01

CABINET DE SOINS INFIRMIERS

1, impasse Debussy

- Cathy EBERLE 06 69 74 17 43
- Sabine STIRTZINGER 06 67 02 29 42

Les services

sociaux

ASSISTANTES SOCIALES

Centre Médico-social 6, rue Pierre Curie 57350 STIRING-WENDEL 03.87.87.57.57 (sur rendez-vous)

Centre Social CARMI EST

1, rue Vieille Usine 57350 STIRING-WENDEL 03.87.84.69.96

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

7. avenue de Spicheren 57600 FORBACH 08.10.25.57.10 Lundi, mardi, et jeudi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h

MAISON DU DÉPARTEMENT

18, avenue de Spicheren 57600 FORBACH

- Accueil standard: 03.87.21.98.20
- Bureau d'arrondissement :

03.87.21.98.70

- Protection maternelle et infantile: 03.87.21.98.31
- Centre de planification familiale : 03.87.21.98.30
- Services départemental d'action sociale : 03.87.21.98.43
- Aide sociale à l'enfance : 03.87.21.98.50 Accueil du public du lundi au vendredi : de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30
- service départemental d'action sociale
- service de la protection maternelle et infantile
- service de l'aide sociale à l'enfance

MAISON DÉPARTEMENTALE **DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA MOSELLE**

(ancienne COTOREP) Technopôle de Metz Europlaza Râtiment D 1, rue Claude Chappe RP. 95213 57076 METZ Cedex 03 Courriel: mdph@moselle.fr

Tél: 03.87.21.83.00 Fax: 03.87.21.83.39 Du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h15 à 16h30.

• • • Taxi

Didier MEYER

5, impasse des Acacias 03 87.88.00.88



Etat civil 2017



Mariages

• Pauline LINKE et Julien SEKFALI

• Mylène GÜL et Julien KERSIN

• Thérésa KOUNOU et Cyrille NJIEYA HAPPI

• Léna CARTOLANO et Julien FERSING

• Anne CRUCITTI et Kévin LA MANTIA

• Myriam BAUMEL et Eric STADLER

• Nadia AIT EL MOQADDAM et Noureddine BEN ADDI

Naissances

- REYES FRAIHI Lenny
- LEHNHOFF Samu Leonhardt
- LUCZAK Valentin
- BADACHE Sohan Youssef
- GANZ Tyssia Armelle
- BREMBILLA Léna
- CONRAD Léa
- HALISDEMIR Iris Nathalie Zekiye
- GONERA Sofia
- VALLIERE Sofia
- STOSSE Luna Marie Sandra

Décès

- NOLL Charles
- BENAICHOUCHE Ahmed
- DAUVERGNE Jacques Pierre Henri
- BASTIAN Albert Jules Jean
- BRUHL Jan VOLKER
- CAHN Werner Pierre
- MALICK Jean Joseph
- MARCHAL Lucien
- BECKER Alain Joseph
- SAIDI Nouredine
- NEVEU Loïc Bernard Théophile
- FEY Roland Edmond
- FROELIGER Roger
- FLORENCE René Guillaume
- SCHILLO Guillaume



- CORRE née HEINRICH Hildegarde
- LITSCHER née HOFFMANN Anne Marie Henriette
- LENIC née VEYS Jeannine
- Raymonde
- SCHOUMER née WOZICH Sophie • GIRARDOT née REB Jeanne Rose
- SIELLEZ née BRAUN Maria
- SCHOUMER née CHTIEJ Christine
- WILMES née LEHNHOFF Marie-Louise



Potée du chasseur



- 2 kg de viande coupée en cubes (porc, bœuf,
- 2 kg de sauce chasseur lyophilisée
- 1 paquet de fromage type "toastinette" • 400 g de lardons fumés
- 400 g de champignons
- 6 gros oignons émincés

- Faire revenir les oignons et les lardons.
- Mettre la viande dans une terrine de "baeckeoffe".

Nachspeise Apfeldatschis



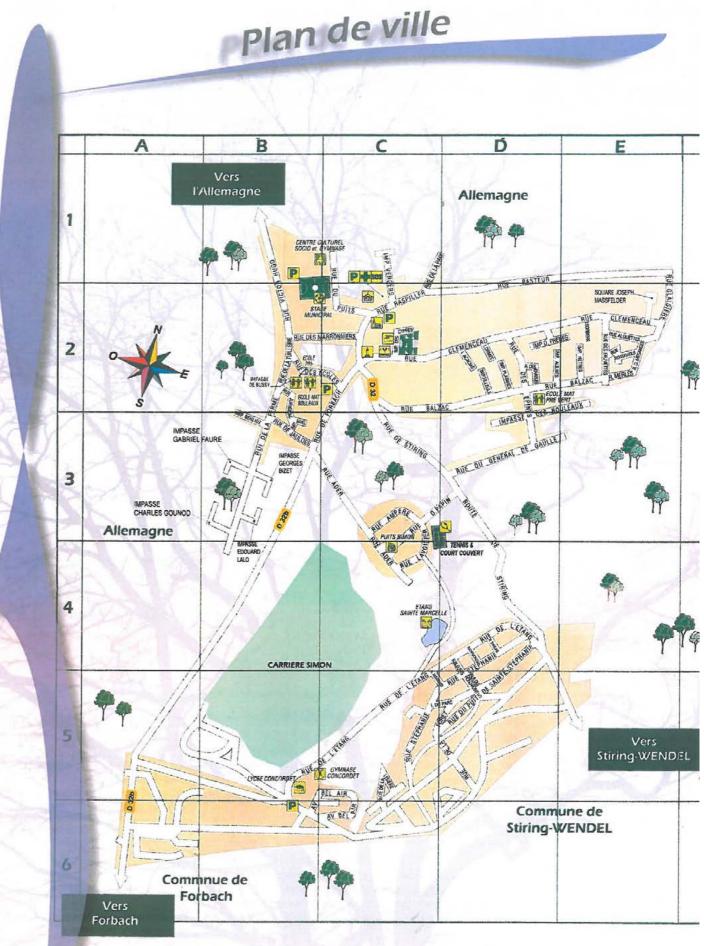
Zubereitungsschritte: Backofen auf 180 Grad einstellen

- Marzipan mit Mascapone, gemahlenen Haselnüssen und Rum
- zu einer glatten Creme mischen Rum Rosinen

- Äpfel schälen, entkernen und in sehr dünne Spalten schneiden
- Apfelscheiben in Zitronenwasser aufbewahren Aus dem Blätterteig kreisförmige Teile ausschneiden mit Marzipancreme bestreichen
- Apfelspalten überlappend und kreisförmig auflegen
- Eine Apfelscheibe in die Mitte legen und mit Rum Rosinen füllen Die

Deko auf dem Teller









Horaires & plan Forbus

Fiche horaire LIGNE 5 FORBACH -SCHOENECK

DU LUNDI AU VENDREDI Période scolaire											
Lycée Jean Moulin					11:08	12:08			15:08	16:08	17:08
Gare routière Forbach		7:50	8:30	8:50	11:20	12:20	12:50	13:50	15:20	16:20	17:20
Ancienne Trésorerie		7:52	8:32	8:52	11:22	12:22	12:52	13:52	15:22	16:22	17:22
Carrefour de Schoeneck		7:53	8:33	8:53	11:23	12:23	12:53	13:53	15:23	16:23	17:23
Camille Weiss		7:54	8:34	8:54	11:24	12:24	12:54	13:54	15:24	16:24	17:24
Eurozone		7:55	8:35	8:55	11:25	12:25	12:55	13:55	15:25	16:25	17:25
Lycée Condorcet		7:56	8:36	8:56	11:26	12:26	12:56	13:56	15:26	16:26	17:26
Rue des Ponts		7:58	/	8:58	11:28	12:28	12:58	13:58	15:28	16:28	17:28
Ecole du Vieux Stiring		7:59	/	8:59	11:29	12:29	12:59	13:59	15:29	16:29	17:29
Rue de Rosselle		8:00	/	9:00	11:30	12:30	13:00	14:00	15:30	16:30	17:30
Z.I du Puits Simon IV		8:02	/	9:02	11:32	12:32	13:02	14:02	15:32	16:32	17:32
Lotissement de la Ferme		8:04	/	9:04	11:34	12:34	13:04	14:04	15:34	16:34	17:34
Lotissement de la Ferme	7:10	8:05	/	9:05	11:35	12:35	13:10	14:05	15:35	16:35	17:35
Les Terrasses	7:11	8:06	/	9:06	11:36	12:36	13:11	14:06	15:36	16:36	17:36
Impasse de la Paix	7:13	8:08	/	9:08	11:38	12:38	13:13	14:08	15:38	16:38	17:38
43 Rue Pasteur	7:14	8:09	/	9:09	11:39	12:39	13:14	14:09	15:39	16:39	17:39
65 Rue Pasteur	7:15	8:10	/	9:10	11:40	12:40	13:15	14:10	15:40	16:40	17:40
Rue de la Glaisière	7:16	8:11	/	9:11	11:41	12:41	13:16	14:11	15:41	16:41	17:41
Rue des Épines	7:18	8:13	/	9:13	11:43	12:43	13:18	14:13	15:43	16:43	17:43
Cimetière	7:20	8:15	/	9:15	11:45	12:45	13:20	14:15	15:45	16:45	17:45
Rue de Rosselle	/	8:19	/	9:19	11:49	12:49	/	14:19	15:49	16:49	17:49
Ecole du Vieux Stiring	/	8:20	/	9:20	11:50	12:50	/	14:20	15:50	16:50	17:50
Rue des Ponts	/	8:21	/	9:21	11:51	12:51	/	14:21	15:51	16:51	17:51
Lycée Condorcet	7:25	8:23	/	9:23	11:55	12:55	13:25	14:23	15:55	16:53	17:53
Eurozone	7:26	8:24	/	9:24	11:56	12:56	13:26	14:24	15:56	16:54	17:54
Camille Weiss	7:27	8:25	/	9:25	11:57	12:57	13:27	14:25	15:57	16:55	17:55
Carrefour de Schoeneck	7:28	8:26	/	9:26	11:58	12:58	13:28	14:26	15:58	16:56	17:56
Ancienne Trésorerie	7:29	8:27	/	9:27	11:59	12:59	13:29	14:27	15:59	16:57	17:57
Gare Routière de Forbach	7:35	/	/	9:30	/	13:00	/		/	/	18:00
Poste de Forbach	/	8:30	/	/	12:00	/	13:30	14:30	16:00	17:00	/
Lycée Jean Moulin	7:40	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Collège Pierre Adt	/	8:35	/	/	/	/	13:35	14:35	/	/	/
Lycée Blaise Pascal	/	8:38	/	/	/	/	13:38	14:38	/	/	/
Lycée Jean Moulin	/	8:45	/	/	/	/	13:45	14:45	/	/	/

Rappel:

La ligne 5 passe en fonctionnement "à la demande" le samedi, et en Le système de réservation fonctionne selon le même principe que pour le période de vacances scolaires, du lundi au vendredi. Pour bien la distinguer du TAD classique, puisque les règles de fonctionnement diffèrent, nous parlons de "ligne 5 VACS", (VACS pour VACances scolaires + Samedi)

Les usagers de la commune de Schœneck peuvent continuer à utiliser leur titre de transport habituel.

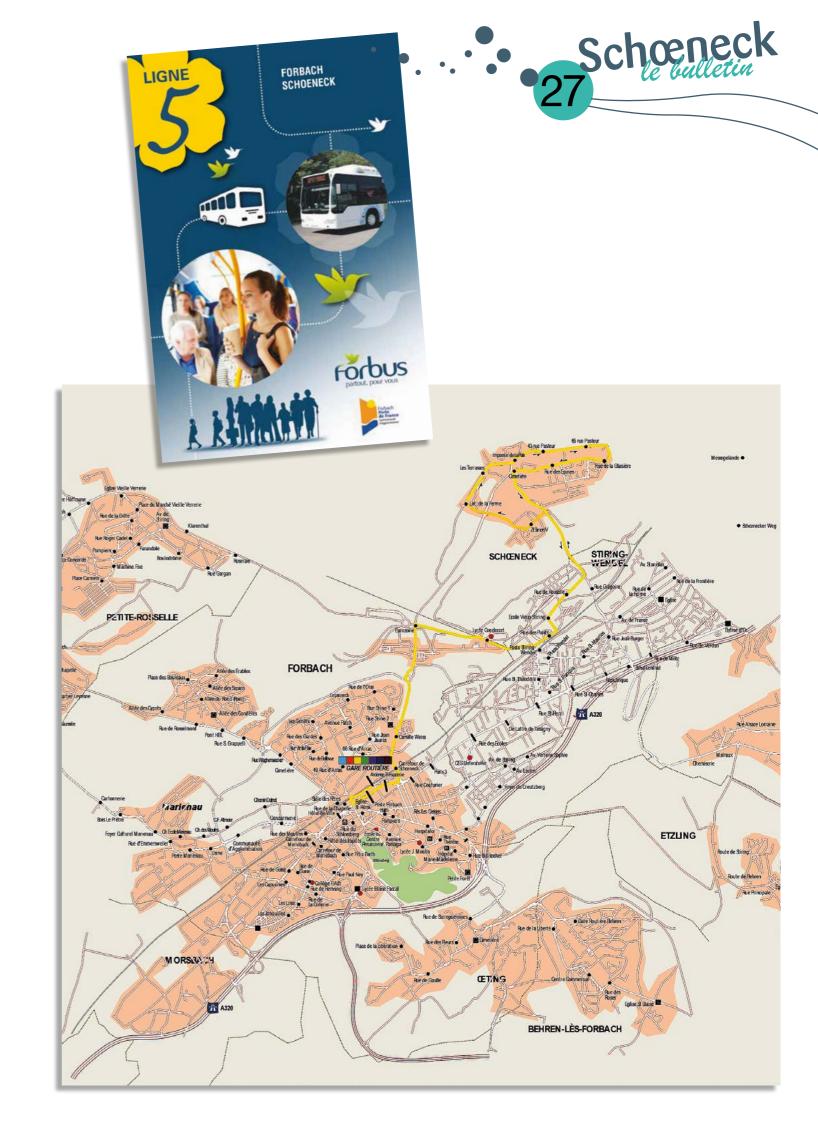
distance entre 2 arrêts.

TAD, au même numéro vert :

Service & appel

(réservation toujours au plus tard la veille avant 17h)

Tous les arrêts habituels de ces lignes sont desservis, quelle que soit la Le système de la correspondance fonctionne selon les mêmes conditions que pour les lignes régulières.



Espace	e publi	citaire